



Modalités

Présentiel

PRESTATION

Déposez votre demande de permis de construire



Vous souhaitez

Construire un bâtiment, et donc déposer une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire). Selon la surface de la construction, le recours à un architecte est obligatoire pour déposer la demande.



Nous vous proposons

Formule 1 : permis de construire sans recours à architecte

- Réalisation de toutes les pièces du dossier de permis de construire pour dépôt en Mairie

Formule 2 : permis de construire avec recours à architecte

- Collaboration avec l'architecte pour la réalisation du projet architectural, nécessaire au permis de construire à déposer en Mairie



Les résultats

Une demande de permis de construire qui a le maximum de chances d'aboutir

Un suivi et l'apport des compléments demandés par la mairie si nécessaire

Une relation étroite avec l'architecte, responsable de votre projet



Vous recevrez

Formule 1 : 5 exemplaires du dossier de permis de construire, à déposer en Mairie

Formule 2 : L'architecte fournit 5 exemplaires du dossier de permis de construire à déposer en Mairie



Les + Proagri

Un travail en réseau : conseillers bâtiments et aménagement du territoire

Une connaissance approfondie des bâtiments agricoles et des administrations

Contact - Inscription

Accéder au formulaire en scannant ce QRcode

